



# Assemblée générale

Distr. générale  
9 novembre 2023  
Français  
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Point 164 de l'ordre du jour

## Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Communauté des démocraties

### Rapport de la Sixième Commission

*Rapporteur* : M. Moussa Mohamed **Moussa** (Djibouti)

#### I. Introduction

1. La question intitulée « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Communauté des démocraties » a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale conformément à sa décision 77/525.
2. À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 8 septembre 2023, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire cette question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Sixième Commission.
3. La Sixième Commission a examiné la question à sa 36<sup>e</sup> séance, le 8 novembre 2023. Ses débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant<sup>1</sup>.
4. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie d'une lettre datée du 10 juillet 2015, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent d'El Salvador auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/70/142](#)).

#### II. Examen du point 164 de l'ordre du jour

5. À la 36<sup>e</sup> séance, le 8 novembre, le Président de la Commission a annoncé que la délégation canadienne avait informé le Bureau de la Commission, au nom des auteurs, que ceux-ci avaient demandé que la Commission reporte à la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale la prise d'une décision sur l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée à la Communauté des démocraties.
6. À la même séance, la Commission a adopté un projet de décision sans le mettre aux voix (voir par. 7).

<sup>1</sup> [A/C.6/78/SR.36](#).



### **III. Recommandation de la Sixième Commission**

7. La Sixième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

#### **Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Communauté des démocraties**

L'Assemblée générale décide, sur la recommandation de la Sixième Commission, de reporter à sa soixante-dix-neuvième session la prise d'une décision sur l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée à la Communauté des démocraties<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir [A/70/142](#).